

Comment accompagner l'utilisateur pour bien déclarer ?



Comment est calculé La prime d'activité ?

Pour le calcul de la Prime d'activité (Ppa), la Caf prend en compte



Pourquoi une déclaration trimestrielle ?

Chaque trimestre, le montant de la Prime d'activité est réexaminé, en fonction des ressources déclarées. **Tous les 3 mois**, l'utilisateur bénéficiaire de la Ppa doit



Que doit déclarer l'utilisateur ?

Toutes les ressources des membres de son foyer sont prises en compte, y compris si elles sont non imposables.

La résidence en France

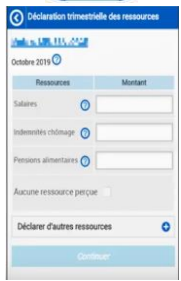
Les séjours à l'étranger ne doivent pas être supérieurs à 3 mois, soit 92 jours en continu ou non sur une année civile (ex : entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020)

La situation familiale déclarée à la caf

En couple, seul, avec ou sans enfants...

La situation professionnelle et les revenus des membres du foyer et de l'utilisateur => ils doivent percevoir des revenus d'activité (salaires, revenus de travailleurs indépendants, revenus de stage, apprentissage)

Confirmer ou modifier son profil (situation)



puis compléter une déclaration trimestrielle de ressources

sur Caf.fr ou appli mobile

Sont prises en compte les ressources perçues sur les 3 mois :

- ✓ Salaires,
- ✓ Indemnités chômage,
- ✓ Indemnités journalières maladie, accident du travail
- ✓ pension invalidité, vieillesse,
- ✓ pension alimentaire

Le saviez-vous ?

Pour les salaires, l'utilisateur doit déclarer le net à payer avant prélèvement à la source, au mois de perception/versement.

Si il a plusieurs employeurs, il doit additionner les montants de ses salaires.

Il doit également penser à :

Ajouter +

Déduire -



- ✓ Acomptes
- ✓ Retenues pour prêts
- ✓ Saisie sur salaire
- ✓ Retenue pour logement

- Prime de crèche -
- Remboursement abonnement transport, de frais kilométriques, de grand déplacement – prime de panier, indemnités de repas sur lieu de travail ou hors locaux, frais locaux



Les bons réflexes du partenaire pour que l'utilisateur évite les erreurs !

La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi !

Lorsque l'utilisateur déclare des changements à d'autres organismes (Pôle emploi, Cnam, Conseil Départemental, CCAS...), il doit le faire en même temps à la Caf. Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le **bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte ! Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

Une déclaration juste et des droits justes.

Je l'**oriente** vers le Caf.fr ou l'appli mobile pour déclarer ses ressources, ou signaler un changement

Je lui **rappelle** ses obligations déclaratives

Je lui explique les **avantages**

Je lui explique **les risques**



LES AVANTAGES POTENTIELS

Une déclaration rapide permet la **stabilité du budget** de l'utilisateur.

Si il ne déclare pas, la Caf ne peut pas étudier tous ses droits potentiels, par exemple s'il :

- ❖ ne travaille plus, il peut peut-être prétendre au Rsa et à l'aide aide personnelle au logement ;
- ❖ se sépare, la caf prend uniquement en compte les revenus des personnes présentes au foyer, ou peut l'aider à recouvrer une pension alimentaire impayée.



LES RISQUES ENCOURUS

Tout ce qui a été payé par erreur doit être remboursé à la Caf. Si les informations du dossier de l'utilisateur sont **incomplètes, inexactes** ou **déclarées tardivement**, la prime d'activité peut être versé à tort...

Si il n'y a pas droit, Il devra rembourser l'aide reçue en trop à la Caf.

Attention ! Plus l'utilisateur tarde à déclarer, plus la somme à rembourser peut être importante.

